

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 23 avril 2012

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 24 AVRIL 2012.-

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter les points complémentaires ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du mardi 24 avril 2012 :

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE :

Amélioration des diverses voiries 2012 – Droit de tirage – Approbation de l'adhésion et du formulaire d'introduction du dossier et sollicitation du subside.-

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 18-06-2010 fixe à l'octroi de subsides destinés aux travaux d'entretien des voiries communales pour les années 2010 à 2012.

La circulaire du 25 juin 2010 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul Furlan consacre un budget sous forme de droit de tirage en matière d'entretien de voirie.

L'Administration communale de Morlanwelz s'est vu octroyer un montant de 434.729,00 euros.

Le dossier complet doit parvenir à la Région wallonne pour le 30 avril 2011, comprenant notamment la délibération du Conseil communal approuvant l'adhésion, le formulaire d'introduction et sollicitant la subvention.

Le formulaire d'introduction est complété.

Nous demandons au Conseil communal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Morlanwelz au projet « droit de tirage des voiries communales » 2010-2012 ;
- d'approuver le formulaire d'introduction proposé ;
- de solliciter les subventions prévues dans la circulaire du 25 juin 2010.

Le dossier complet sera envoyé à la Direction générale opérationnelle « routes et bâtiments » - Direction des Voiries subsidiées boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER